



RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



INSTALLER UN RÉSEAU DES
TERRITOIRES ET DES ACTEURS
FORESTIERS DE BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ POUR
FAVORISER L'ÉMERGENCE DE
PROJETS FORÊT-BOIS

DÉCEMBRE 2021



SYNTHÈSE

CONCLUSION

CONTACTS



SYNTHÈSE

POURQUOI S'APPUYER SUR LE RÉSEAU RURAL POUR L'INSTALLATION D'UN RÉSEAU DES TERRITOIRES ?

Le Réseau Rural National (RRN), mis en place dans le cadre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), est un outil au service du développement des territoires ruraux. Il vise à faciliter les échanges entre acteurs concernés par la même thématique de développement rural en vue d'une capitalisation des bonnes pratiques conduisant à des projets plus intégrés.

Ce réseau n'a pas vocation à financer des actions concrètes de développement mais vise à appuyer des démarches multi-acteurs afin de dégager les enseignements des actions concrètes menées par les différents organismes. En offrant un cadre pour cette valorisation, le Réseau Rural facilite le montage de nouveaux projets d'actions concrètes.

LES ENJEUX DE LA MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DES TERRITOIRES DE PROJETS EN LIEN AVEC LE CONTRAT RÉGIONAL FORÊT-BOIS 2018-2028

Le Contrat régional Forêt-Bois Bourgogne-Franche-Comté (CFB) définit la politique forestière régionale sur la période 2018-2028. Résultant de la volonté de l'État (DRAAF), de la Région et de l'interprofession FIBOIS BFC de disposer d'un seul document pour la forêt et le bois, il décline en région le Programme National de la Forêt et du Bois paru au journal officiel le 10/02/2017 et le Contrat stratégique de filière signé le 16/12/2014. L'interprofession FIBOIS BFC en est cosignataire.

Dans le Contrat régional Forêt-Bois, FIBOIS BFC et l'Union Régionale des COMMUNES fOREstières sont reconnues organismes professionnels jouant un rôle de référent technique et de tête de réseaux pour porter des actions collectives visant à atteindre les objectifs à l'échelle de la région.

Pour atteindre les objectifs de l'orientation stratégique n°4 « Encourager les projets de territoires », la Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur les territoires porteurs d'une stratégie locale de développement forestier : le Parc national de forêts, 3 Parcs Naturels Régionaux (PNR), 22 territoires Leader, 5 chartes forestières de territoires, 9 plans de développement de massif, 11 plans d'approvisionnement territoriaux, 45 territoires avec un Plan Climat Air Énergie Territorial, 19 Territoires à Énergie Positive... Ces dynamiques sont adaptées aux caractéristiques forestières et à celles de la filière de valorisation du bois de chaque territoire et reposent sur l'implication des élus et des agents de développement.

Pour fédérer la filière et mieux valoriser la forêt et le bois dans les territoires, il faut jouer sur des actions d'accompagnement emboîtant des échelles locales et régionales. La mise en place et l'animation d'un réseau des territoires forestiers est l'un des moyens pour y parvenir.



© URACOFOR BFC

Sous l'impulsion du Réseau Rural, l'Union Régionale des COMMunes FORestières et FIBOIS BFC ont installé ce réseau, en cohérence avec la politique forestière régionale. Celui-ci vise à :

- Favoriser la mise en réseau et le partage d'expérience entre les territoires avec et sans politique forêt-bois ;
- Proposer aux territoires une offre de formation pour faire monter en compétences leurs animateurs généralistes ;
- S'appuyer sur le réseau des Communes forestières et de FIBOIS BFC en tant que référents techniques et têtes de réseaux ;
- Faciliter l'émergence de projets de qualité et l'intégration des questions forestières dans les politiques de développement local.

UNE STRUCTURATION DU RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS REPOSANT SUR DEUX ÉCHELLES D'ACTION

Pour gagner en efficacité, le réseau des territoires forestiers de Bourgogne-Franche-Comté repose sur deux échelles d'intervention complémentaires conjuguant développement d'une culture forestière partagée (échelle régionale) et émergence de projets forêt-bois (échelle départementale ou interdépartementale).

À l'échelle régionale, a été organisé un parcours de formation constitué d'un cycle de 3 journées thématiques visant à installer dans la durée le réseau en apportant à ses acteurs (élus et animateurs des territoires) une bonne connaissance de la filière forêt-bois (de son organisation, de son économie et des enjeux auxquels elle doit faire face).

THÈME 1/3

La forêt, un espace multifonctionnel, qui subit les conséquences du changement climatique mais qui en constitue aussi une réponse.

THÈME 2/3

La ressource en bois d'œuvre produit de la valeur ajoutée et des emplois grâce aux entreprises (activité, innovations...) et aux propriétaires de forêt (décisions de commercialisation...).

THÈME 3/3

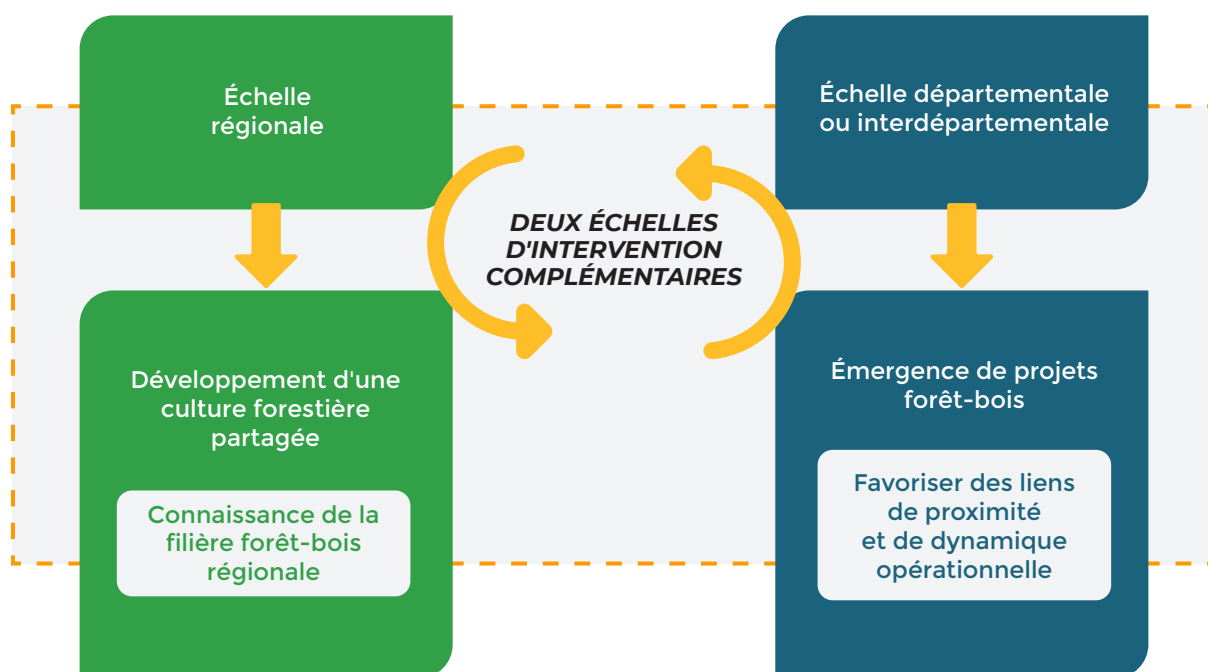
Les autres valorisations du bois (autonomie énergétique, stockage du carbone, etc.) sont amplifiées par les approches territoriales et les initiatives des collectivités.

**LE TERRITOIRE FORESTIER
À LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE CES 3 ENJEUX**

SYNTHÈSE SUITE

À l'échelle départementale ou interdépartementale, l'animation vise à structurer un réseau de proximité plus opérationnel et en phase avec les problématiques propres à chaque territoire en vue de faciliter l'émergence de projets. Cette animation favorise les liens entre territoires d'un même périmètre géographique. Elle permet de rompre l'isolement de leurs techniciens généralistes, de leur apprendre à travailler ensemble au travers d'échanges constructifs, organisés, animés et de retours d'expérience.

L'animation des quatre ateliers intitulés « Réflexion collective autour de la forêt et du bois des territoires » cherchait notamment à construire une représentation collective de la forêt et de la filière sur les territoires - ce qui revient à interroger les participants sur la perception qu'ils ont de la ressource forestière - et à favoriser l'émergence de projets locaux reposant sur la forêt et le bois. L'animation des ateliers a été confiée à un prestataire permettant de bénéficier d'un regard extérieur à celui des acteurs de la filière et des collectivités. Un cinquième atelier, organisé au niveau régional, a permis de dresser un bilan des actions menées et d'échanger sur les possibilités de mieux positionner la forêt dans les projets de territoires. Les participants ont exprimé les besoins suivants : connaître les actions portées par les acteurs de l'amont forestier - savoir comment adapter les forêts au changement climatique - avoir des retours d'expériences entre territoires - disposer d'une culture forestière permettant de dialoguer avec le grand public.

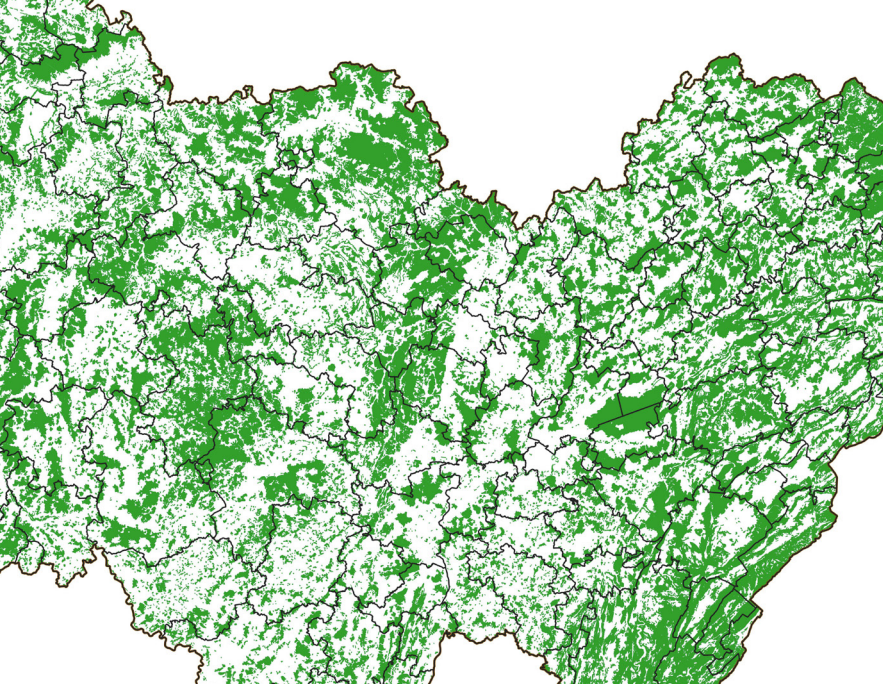


QUI SONT LES TERRITOIRES FORESTIERS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ?

Comme l'illustre la carte ci-après, tous les territoires de Bourgogne-Franche-Comté (Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Pays, PNR) ont une composante forestière, aucun établissement public de coopération intercommunale n'est dépourvu d'espace boisé. Qu'ils comptent peu ou beaucoup de communes propriétaires de forêt, ils sont tous concernés par le réseau des territoires forestiers car susceptibles d'intégrer cette ressource forestière et sa filière bois dans leur stratégie de développement actuelle et future.

C'est par exemple le cas avec les documents de planification urbaine (Schémas de cohérence territoriale et Plan local d'urbanisme intercommunal) ou environnementale (Plan Climat, Air, Énergie Territorial) en cours de déploiement où la forêt et le bois sont des atouts avérés pour lutter contre le changement climatique (séquestration, substitution, stockage du carbone) tout en générant du développement endogène. C'est aux territoires de se saisir de cette opportunité. Dans le respect des prérogatives des propriétaires forestiers, ils peuvent les fédérer autour d'une ambition forêt-Bois concertée.

LES TERRITOIRES FORESTIERS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



A map of Burgundy-Franche-Comté, France, showing forested territories. The map is divided into numerous small, irregular polygons representing individual forest parcels. These parcels are colored in various shades of green, indicating different types of forest or land use. The background of the map is white. The map is framed by a thin black border. In the bottom right corner, there is a small logo for 'Com Bourg' and a partially visible text 'Répartition Commune'.

km

Com Bourg

Répartition Commune

Sources: BD Forêt® V1 - ONE, BD CARTO® Administratif. ©IGN

PAGE N°5

[illegible]

Réalisation : J. Oury
Date de réalisation : septembre 2021
Sources : DREAL BFC ; IDéO BFC

[illegible]

Réalisation : J. Oury
Date de réalisation : septembre 2021
Sources : DREAL BFC ; IDéO BFC





LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'INSTALLATION ET DE L'ANIMATION DU RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS

Le terme « forêt » proviendrait du mot latin « foris » signifiant « ce qui est au-dehors », elle est donc souvent considérée comme un monde à part. Les territoires ont tendance à oublier cette ressource dans leur politique de développement. Dans un projet de territoire reposant sur la forêt et le bois, la forêt communale, qui est inscrite au domaine privé de la commune, reste la propriété de la commune qui prend des décisions conduisant à sa gestion. Il n'y a pas de mise en commun du patrimoine mais bien des décisions individuelles qui doivent être prises dans un sens similaire pour élaborer le projet puis le mettre en œuvre.

L'installation et l'animation d'un Réseau des Territoires Forestiers a permis de définir plusieurs facteurs conditionnant l'émergence d'un projet forêt-bois :

- **Le portage politique** d'un projet forêt-bois par un élu du territoire impliqué ;
- **La constance dans les interlocuteurs « techniques » des territoires**, souvent soumis à un turnover important ne facilitant pas l'élaboration des projets ni leur mise en œuvre ;
- **Des porters à connaissance et des notes d'enjeux intégrant des éléments d'information sur la place de la forêt et du bois.** L'Etat, la Région et les Départements déploient auprès des territoires des dispositifs de planification territoriale (Contrat de Relance de Transition Énergétique, Plan Climat Air Énergie Territorial, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire, Contrat de Pays, Programme d'Action Concertée Territoriale, etc.) accompagnés de porters à connaissance, lesquels ne mettent pas suffisamment en cohérence la place de la forêt et du bois dans les politiques publiques. Il conviendrait de décloisonner les réflexions forêt-bois dans les services en charge de l'élaboration de ces dispositifs et de renforcer un travail en réseau entre les services déconcentrés de l'État (DRAAF, DREAL, DDT), les collectivités territoriales et les organismes professionnels de la filière forêt-bois, dont l'URACOFOR et FIBOIS BFC. La démultiplication des effets de réseau permettrait de mieux faire reconnaître les atouts de la forêt et du bois dans les politiques territoriales. Le réseau des territoires forestiers et de leurs acteurs peut contribuer à faire de l'acculturation de ces réseaux en charge de la planification.
- **Installer et former des interlocuteurs élus référents territoriaux et/ou médiateurs** facilitant l'inscription d'un point sur la forêt et le bois à l'ordre du jour des conseils communautaires ou syndicaux. Ils conforteraient l'installation du réseau des territoires forestiers. Ces élus peuvent jouer un rôle de facilitateurs pour que soient présentés les enjeux forêt-bois du territoire et ce, en particulier pour les territoires qui ont peu le réflexe d'intégrer la ressource forêt-bois dans leur stratégie.
- **Élaborer un pré-diagnostic forestier du territoire** reposant sur des données quantitatives et qualitatives facilement accessibles et interprétables à défaut d'être exhaustives. Bien souvent la construction d'un diagnostic de la filière forêt-bois territoriale effraie par sa complexité, son financement et le temps nécessaire à sa production. C'est un frein. C'est pourquoi le réseau des territoires forestiers a choisi d'élaborer une fiche « pré-diagnostic forestier territorial » proposant une démarche facilitant l'intégration de la forêt et du bois dans les politiques portées par le territoire pouvant ensuite mener à un diagnostic plus complet.

Cette fiche, dont le contenu pourra être présenté aux élus des territoires en conseil communautaire, vise à :

■ Recenser les éléments accessibles et interprétables pour disposer d'une lecture rapide des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces de la filière forêt-bois locale ;

■ Lister les politiques de développement engagées par le territoire (SCoT-PLUI, PCAET, politiques de l'habitat, politiques de santé, politiques scolaire et périscolaire, politiques environnementales...) puis préciser la place occupée par la forêt et le bois et en cas d'absence quelle place ils pourraient prendre ;

■ Identifier les actions forestières portées par un tiers (FIBOIS BFC, COFOR, CNPF, Chambre d'agriculture, PNR, Parc national, Syndicat départemental d'énergie...) dont le territoire et ses communes auraient bénéficié ;

■ Déterminer s'il y a un intérêt fort, moyen ou faible de replacer la forêt et le bois dans le développement du territoire et si oui, réfléchir à la démarche territoriale la plus appropriée.

CONCLUSION

Dans les territoires boisés, la ressource forestière fait partie intégrante de leur richesse économique et écologique et apporte des réponses concrètes aux objectifs de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. L'intégration de la forêt et du bois dans la stratégie territoriale nécessite de :

- Faire de la forêt une ressource territoriale gérée de façon durable et multifonctionnelle qui génère des circuits courts et de proximité entre les forêts et les différents usages du bois, en stimulant les fonctions de puits de carbone des forêts et des sols forestiers...
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique en stockant du carbone dans les constructions intégrant davantage de bois par sa promotion dans les constructions.
- Tendre vers une autonomie énergétique du territoire en stimulant la filière bois énergie locale et en maîtrisant les consommations énergétiques (améliorer la performance énergétique des bâtiments et l'efficacité énergétique des équipements de chauffage au bois).
- Veiller, en agissant sur l'efficacité énergétique des équipements de chauffage au bois, à ce que l'utilisation du bois énergie ne dégrade pas la qualité de l'air que la forêt améliore.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Mikaël POISSONNET :

mikael.poissonnet@communesforestieres.org
06 43 70 99 50

Delphine MICHAUD :

dmichaud@fibois-bfc.fr
06 03 54 50 02

Lionel RAYNARD :

lionel.raynard@agriculture.gouv.fr
03 80 39 30 43